



## saisie des assurances vie

Par **nounounette**, le **07/02/2019** à **17:24**

Bonjour,

J'ai été condamnée à un an ferme par le tribunal correctionnel EN APPEL pour fraude .

J'ai 3 assurances vie à la caisse d'épargne nuance 3 d, points retraite et perp

j'ai reçu la décision du tribunal qui m'informe que nuance 3d e t points retraite sont saisies  
mais pour le PERP je n'ai aucune nouvelles.

J'ai entendu dire que le PERP est une assurance vie non rachetable et qu'elle ne peut pas être saisie.

Est ce vrai ?

Dans ce cas, le montant du PERP pourrait m'être rendu, étant donné que je suis en retraite depuis 2016 j'ai 65 ans.

Au moment de la retraite j'ai demandé à la caisse d'épargne la possibilité de récupérer l'assurance mais à ce moment là elle m'a répondu que ce n'est pas possible puisque l'assurance était bloquée par la justice

Quant est il maintenant à l'heure d'aujourd'hui. Mon avocat a terminé son travail, je suis seule aujourd'hui

merci pour votre réponse

Cordialement